

**ADMINISTRATION PORTUAIRE DE NANAIMO**

**ÉTATS FINANCIERS**

**DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2012**

**INDEX**

	<b>Page</b>
<b>RAPPORT DU VÉRIFICATEUR</b>	<b>1</b>
<b>ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE</b>	<b>2</b>
<b>ÉTAT DE L'AVOIR</b>	<b>3</b>
<b>ÉTAT DES RÉSULTATS ET DES RÉSULTATS ÉTENDUS</b>	<b>4</b>
<b>ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE</b>	<b>5</b>
<b>NOTES COMPLÉMENTAIRES</b>	<b>6 - 21</b>



CHARTERED  
ACCOUNTANTS

## Rapport du vérificateur

### Au conseil d'administration de l'Administration portuaire de Nanaimo

#### *Rapport sur les états financiers*

Nous avons vérifié les états financiers ci-joints de l'Administration portuaire de Nanaimo qui comprennent l'état de sa situation financière au 31 décembre 2012, les états de l'avoir, des résultats et du résultat étendu et les flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date ainsi qu'un résumé des principales conventions comptables et d'autres renseignements explicatifs.

#### *Responsabilité de la direction relativement aux états financiers*

La préparation et la présentation fidèle de ces états financiers incombent à la direction de l'Administration portuaire en vertu des Normes internationales d'information financière et des mécanismes de contrôle interne que la direction juge nécessaires afin que les états financiers préparés soient exempts d'inexactitudes importantes, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

#### *Responsabilité du vérificateur*

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification. Cette dernière a été effectuée conformément aux normes de vérification du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes, le tout dans le respect des exigences déontologiques.

Une vérification implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement du vérificateur, notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des inexactitudes importantes, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, le vérificateur prend en considération le contrôle interne de l'organisme portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures de vérification appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme. Une vérification comporte également l'appréciation du caractère approprié des pratiques comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments de vérification que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion de vérification.

#### *Opinion*

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Administration portuaire de Nanaimo au 31 décembre 2012 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, le tout conformément aux Normes internationales d'information financière.

Victoria, C.-B.  
Le 23 mai 2013

Comptables agréés

# ADMINISTRATION PORTUAIRE DE NANAIMO

## ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

AU 31 DÉCEMBRE

2012  
\$

2011  
\$

### ACTIF

#### ACTIF À COURT TERME

Trésorerie et placements équivalents (Note 3)	634,074	1,454,512
Placements	125,267	93,436
Débiteurs	2,916,479	2,071,007
Stocks	16,093	9,432
Charges payées d'avance	312,368	257,997
Prestation de retraite différée (Note 4)	-	158,300
	<u>4,004,281</u>	<u>4,044,684</u>
FONDS D'AMÉNAGEMENT PORTUAIRE (Note 5)	2,000,000	2,000,000
PRÊT HYPOTHÉCAIRE (Note 6)	124,463	140,924
BIENS IMMOBILIERS ET ÉQUIPEMENT (Note 7)	<u>27,656,335</u>	<u>28,712,070</u>
	<u>33,785,079</u>	<u>34,897,678</u>

### PASSIFS

#### PASSIFS À COURT TERME

Créditeurs et charges à payer	1,147,333	1,782,071
Produits reportés	1,445,891	1,040,362
Passif de retraite différé (Note 4)	177,900	-
	<u>2,771,124</u>	<u>2,822,433</u>


### AVOIR

CAPITAL D'APPORT	24,991,263	24,991,263
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS	5,236,392	5,807,382
RÉSERVE POUR L'AMÉNAGEMENT PORTUAIRE	2,000,000	2,000,000
AUTRES RÉSULTATS ÉTENDUS CUMULÉS (INSUFFISANCE)	<u>(1,213,700)</u>	<u>(723,400)</u>
	<u>31,013,955</u>	<u>32,075,245</u>
	<u>33,785,079</u>	<u>34,897,678</u>

PASSIFS ÉVENTUELS (Note 9)

APPROUVÉ PAR LE CONSEIL :

  
Robert Bennie, président du conseil

  
Clem Trombley, président du Comité de vérification

Voir les notes complémentaires

## ADMINISTRATION PORTUAIRE DE NANAIMO

### ÉTAT DE L'AVOIR

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2012

	<b>Capital d'apport</b>	<b>Bénéfices non répartis</b>	<b>Réserve pour l'aménagement portuaire</b>	<b>Autres résultats étendus cumulés</b>	<b>Total</b>
	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au 1er janvier 2011	24,991,263	3,478,652	4,000,000	(731,600)	31,738,315
Résultats étendus	-	328,730	-	8,200	336,930
Fonds affectés aux dépenses en biens immobiliers et équipement	-	6,288,600	(6,288,600)	-	-
Fonds affectés du surplus	-	(4,288,600)	4,288,600	-	-
Solde au 31 décembre 2011	24,991,263	5,807,382	2,000,000	(723,400)	32,075,245
(Pertes) étendues	-	(570,990)	-	(490,300)	(1,061,290)
Solde au 31 décembre 2012	24,991,263	5,236,392	2,000,000	(1,213,700)	31,013,955

Voir les notes complémentaires

# ADMINISTRATION PORTUAIRE DE NANAIMO

## ÉTAT DES RÉSULTATS ET DES RÉSULTATS ÉTENDUS

### EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE

	2012	2011
	\$	\$
PRODUITS	8,853,010	8,120,867
CHARGES		
Salaires et avantages sociaux	3,816,807	3,122,126
Exploitation	1,883,547	1,474,570
Marketing et engagement communautaire	742,996	663,450
Entretien	676,691	561,609
Honoraires professionnels	387,903	382,323
	7,507,944	6,204,078
BÉNÉFICE D'EXPLOITATION AVANT AMORTISSEMENT	1,345,066	1,916,789
Amortissement	1,795,591	1,612,420
Frais sur les produits bruts	177,073	163,087
	1,972,664	1,775,507
(PERTE) BÉNÉFICE D'EXPLOITATION NET(TE)	(627,598)	141,282
Revenu de placement	40,108	53,445
Gain sur disposition d'actifs	16,500	134,003
(PERTE) BÉNÉFICE NET(TE)	(570,990)	328,730
AUTRES RÉSULTATS (PERTES) ÉTENDU(E)S		
Gains (pertes) actuariel(le)s net(te)s sur régimes de retraite à prestations dét.	(490,300)	8,200
TOTAL DES RÉSULTATS (PERTES) ÉTENDU(E)S	(1,061,290)	336,930

Voir les notes complémentaires

# ADMINISTRATION PORTUAIRE DE NANAIMO

## ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE	2012	2011
	\$	\$
<b>ACTIVITÉS D'EXPLOITATION :</b>		
(Perte) nette de l'exercice	(570,990)	328,730
Éléments sans effet sur la trésorerie :		
Amortissement des biens immobiliers et de l'équipement	1,795,591	1,612,420
Autres résultats (pertes) étendu(e)s	(490,300)	8,200
Gain sur disposition d'actifs	(16,500)	(134,003)
Diminution (hausse) de la prestation de retraite différée	336,200	(86,300)
	<u>1,054,001</u>	<u>1,729,047</u>
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement d'expl. (Note 8)	(1,135,713)	3,010,996
	<u>(81,712)</u>	<u>4,740,043</u>
<b>ACTIVITÉS DE PLACEMENT :</b>		
(Hausse) diminution des placements	(31,831)	526,010
Diminution du prêt hypothécaire	16,461	15,779
Acquisition de biens immobiliers et d'équipement (moins le financement)	(739,856)	(6,288,600)
Produit de la vente de biens immobiliers et d'équipement	16,500	311,134
Contribution du Fonds d'aménagement portuaire	-	2,000,000
	<u>(738,726)</u>	<u>(3,435,677)</u>
(DIMINUTION) HAUSSE DE LA TRÉSORERIE ET DES PLACEMENTS ÉQUIVALENTS POUR L'EXERCICE	(820,438)	1,304,366
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS AU DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>1,454,512</u>	<u>150,146</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS À LA FIN DE L'EXERCICE	<u>634,074</u>	<u>1,454,512</u>

Voir les notes complémentaires

# ADMINISTRATION PORTUAIRE DE NANAIMO

## NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2012

---

### 1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES OPÉRATIONS

L'Administration portuaire de Nanaimo (ci-après « l'Administration portuaire ») s'est constituée en société le 1<sup>er</sup> juillet 1999 en vertu de l'article 10 de la *Loi maritime du Canada* et des lettres patentes de prorogation délivrées par le ministre des Transports.

L'Administration portuaire a pour mandat d'administrer, de diriger et de gérer le port, les eaux navigables et l'estran du détroit de Georgia dans une aire située à proximité de Nanaimo, en Colombie-Britannique, au Canada.

L'Administration portuaire génère des revenus provenant de différentes sources, dont un port de navigation hauturière, des concessions immobilières et l'administration générale du port.

### 2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

#### Mode de présentation

Ces états financiers ont été préparés en vertu des Normes internationales d'information financière (NIIF). Les conventions comptables et l'information financière de l'Administration portuaire sont conformes aux recommandations du Conseil des normes comptables internationales (CNCI). Les états financiers ont été préparés en fonction des coûts historiques et comprennent les principales conventions comptables suivantes, qui ont été suivies de façon cohérente à tous égards importants.

#### a) *Utilisation d'estimations*

Dans le cadre de la préparation des états financiers, la direction doit, conformément aux NIIF, établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés ainsi que sur la divulgation des produits d'exploitation et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers. Ces estimations sont revues périodiquement et, lorsqu'elles doivent être modifiées, elles sont présentées sous forme de profits ou de pertes dans la période concernée. Par définition, les estimations comptables correspondent rarement aux résultats réels. Les éléments pour lesquels les résultats peuvent différer de ces estimations sont les suivants :

#### i) *Avantages sociaux futurs*

L'Administration portuaire a créé un régime de retraite à prestations déterminées pour ses employés couverts. La détermination des dépenses et des obligations associés aux avantages sociaux futurs nécessite l'utilisation d'hypothèses telles que le rendement prévu des actifs disponibles pour financer les obligations au titre des prestations constituées, le taux d'actualisation pour mesurer les obligations, la mortalité attendue et le taux attendu de la rémunération future. Comme il est nécessaire d'utiliser différentes hypothèses pour établir les coûts et les obligations liés aux avantages sociaux futurs, le processus d'évaluation actuarielle présente certaines incertitudes inhérentes. Les résultats réels pourraient donc différer de ces estimations.

#### b) *Instruments financiers*

L'Administration portuaire regroupe ses instruments financiers en différentes classes basées sur leur nature et leurs caractéristiques. La direction détermine la classification dans les catégories suivantes lors de la constatation initiale des instruments, qui correspond normalement à la date d'acquisition :

## ADMINISTRATION PORTUAIRE DE NANAIMO

### NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2012

---

#### 2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

*i) Actifs financiers constatés à leur juste valeur par le biais du compte de résultats*

Cette catégorie comprend les instruments financiers détenus à des fins de vente à court terme. Tous les instruments faisant partie de cette catégorie correspondent à la définition des actifs financiers détenus à des fins d'échange. Ils sont classifiés en actifs à court terme et comprennent la trésorerie, des placements équivalents et le prêt hypothécaire.

Les actifs classifiés dans cette catégorie sont initialement évalués à leur juste valeur, et les frais de transaction sont portés à l'état des résultats. Par la suite, les actifs financiers sont évalués à leur juste valeur par le biais du compte de résultats, et les gains et pertes réalisés et non réalisés sont constatés par le biais du compte de résultats, évalués en fonction du marché et constatés directement par le biais du compte de résultats.

*ii) Prêts et créances*

Cette catégorie comprend les instruments financiers non dérivés possédant des primes fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés dans un marché actif. Ils sont classifiés comme des actifs à court terme lorsqu'ils seront réalisés à moins de 12 mois de la date de déclaration; autrement, il s'agit d'actifs à long terme. Les instruments classifiés dans cette catégorie sont des débiteurs.

Les prêts et créances sont évalués au coût après amortissement suivant la méthode du taux d'intérêt effectif moins une provision appropriée pour les créances douteuses.

La provision pour créances douteuses représente les estimations de l'Administration portuaire des pertes encourues lorsque les clients ne font pas leurs paiements à temps. Ces estimations sont basées sur le classement par échéance des soldes clients, sur la situation de crédit particulière et sur l'expérience de l'Administration portuaire en matière de créances irrécouvrables.

*iii) Placements détenus jusqu'à échéance*

Cette catégorie comprend les instruments financiers non dérivés possédant des primes fixes ou déterminables et des échéances fixes que l'Administration portuaire compte fermement détenir (et en a les moyens) jusqu'à échéance. Ils diffèrent de ceux que l'Administration portuaire désigne, sur évaluation initiale, comme étant à leur juste valeur par le biais du compte de résultats ou disponibles pour la vente, ou ceux qui correspondent à la définition des prêts et créances. L'Administration portuaire ne possède aucun instrument dans cette catégorie.

Les placements détenus jusqu'à échéance sont évalués au coût après amortissement suivant la méthode du taux d'intérêt réel moins la provision pour moins-value, s'il y a lieu.

*iv) Actifs financiers disponibles à la vente*

Cette catégorie comprend les instruments financiers non dérivés qui sont désignés comme tels lors de leur évaluation initiale ou qui ne sont classifiés dans aucune des autres catégories. L'Administration portuaire ne détient aucun instrument dans cette catégorie.

Les actifs disponibles à la vente sont évalués à leur juste valeur, et leurs gains et pertes non réalisés sont comptabilisés dans d'autres résultats ou pertes étendus. Lors de la vente de l'actif, les gains ou pertes cumulés dans d'autres résultats étendus sont reclassés dans l'état des résultats.



## ADMINISTRATION PORTUAIRE DE NANAIMO

### NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2012

---

#### 2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

v) *Passifs financiers évalués à leur juste valeur par le biais du compte de résultats*

Cette catégorie comprend les passifs financiers détenus à des fins d'échange. Les passifs classés dans cette catégorie sont évalués à leur juste valeur, et leurs gains et pertes non réalisés sont comptabilisés dans le compte de résultats. L'Administration portuaire ne détient aucun instrument dans cette catégorie.

vi) *Autres passifs financiers*

Cette catégorie comprend les créiteurs et charges à payer comme autres passifs financiers. Ces passifs sont initialement comptabilisés à la juste valeur, laquelle correspond approximativement au coût initial de l'instrument dans le cadre d'une opération entre parties non apparentées. Les opérations d'achat ou de vente de ces passifs sont comptabilisées à la date de transaction, et les coûts de transaction sont comptabilisés immédiatement en résultat net. Le montant total des intérêts débiteurs, calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif, est comptabilisé en résultat net.

Les frais engagés relativement à un échange de passifs financiers ou une modification des conditions associées aux passifs financiers traitée comme une extinction des passifs, et tous les autres frais connexes engagés sont comptabilisés en résultat net. Lorsque l'échange ou la modification d'un passif financier n'est pas traité(e) comme une extinction, tous les frais et les coûts qui s'y rattachent sont inclus dans la valeur comptable du passif financier modifié et amortis sur sa durée de vie restante prévue. Tous les autres coûts liés sont comptabilisés en résultat net.

Par la suite, les autres passifs financiers sont évalués au coût après amortissement suivant la méthode du taux d'intérêt effectif. Selon cette dernière, la valeur des décaissements futurs est actualisée exactement sur la durée de vie prévue du passif, ou sur une autre période appropriée, pour obtenir la valeur comptable nette. Le coût après amortissement correspond au montant auquel est évalué le passif financier lors de sa comptabilisation initiale, diminué des remboursements en principal, majoré ou diminué de l'amortissement cumulé, calculé par la méthode du taux d'intérêt effectif, de toute différence entre ce montant initial et le montant à l'échéance. Les gains et les pertes nets qui découlent des variations de la juste valeur sont comptabilisés en résultat net en cas de décomptabilisation ou de dépréciation.

*Dépréciation d'actifs financiers*

L'Administration portuaire évalue la dépréciation de tous ses actifs financiers, à l'exception de ceux qui sont classés comme étant à leur juste valeur par le biais du compte de résultats. La direction examine si l'émetteur éprouve des difficultés financières importantes, s'il y a eu un manquement au contrat tel qu'un défaut de paiement des intérêts ou du principal, etc. pour déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation. La dépréciation correspond à la différence entre la valeur comptable d'un actif et sa juste valeur. Toute dépréciation qui n'est pas jugée temporaire est comprise dans le résultat net.

c) *Trésorerie et placements équivalents*

La politique de l'Administration portuaire consiste à divulguer les soldes bancaires liés à la trésorerie et aux placements équivalents, y compris les découverts bancaires avec des soldes qui fluctuent souvent entre un solde positif et un solde découvert et les placements à court terme dotés d'une échéance de trois mois ou moins à partir de la date d'achat.

# ADMINISTRATION PORTUAIRE DE NANAIMO

## NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2012

---

### 2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

d) *Stocks*

Les stocks sont évalués au moindre coût et à la valeur de réalisation nette, le coût étant déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti (PEPS). La valeur de réalisation nette est le prix de vente estimé dans le cours normal des affaires, moins les frais de vente variables pertinents.

Le coût des stocks comprend tous les coûts d'achat, les coûts de conversion et les autres coûts engagés pour amener les stocks à leur emplacement et leur condition actuels. Les coûts d'achat comprennent le prix d'achat, les droits d'importation et les taxes non recouvrables, les frais de transport et de manutention et les autres coûts directement attribuables à l'acquisition de biens finis, de matériel ou de services. Les coûts de conversion comprennent les coûts directs liés aux matériaux et à la main-d'œuvre, ainsi qu'une allocation systématique pour les coûts indirects fixes et variables engagés lors de la conversion de matériaux en produits finis.

e) *Frais de manutention non facturés*

Les frais de manutention non facturés constituent une estimation de la valeur des services rendus relativement aux biens qui transitent par les installations portuaires. L'estimation comprend les salaires, les charges d'exploitation et les autres coûts indirects.

f) *Biens immobiliers et équipement*

Les biens immobiliers et l'équipement sont comptabilisés au coût historique, moins toute dépréciation cumulée et toute moins-value. Le coût original et la dépréciation cumulée connexe des actifs existants ont été transférés de la Commission du port de Nanaimo. Les coûts historiques comprennent tous les coûts directement attribuables à l'acquisition. Les terrains ne sont pas amortis. Les autres biens immobiliers ou équipements sont amortis lorsque ces biens ont des durées de vie utiles homogènes, calculées au moyen de la méthode linéaire. Le coût initial est ainsi déprécié à la valeur résiduelle au cours de la durée de vie utile estimative des biens, comme suit :

<u>Immobilisations</u>	<u>Durée</u>
Installations terminales	5 - 40 ans
Installations de passage commercial	15 - 40 ans
Activités portuaires	10 - 15 ans
Propriétés du port	5 - 50 ans
Pioneer Waterfront Plaza	10 - 50 ans
Terminal pour hydravions	5 - 20 ans
Installations pour navires visiteurs	20 - 40 ans
Installations administratives	4 - 50 ans

Les durées de vie utiles, les composantes, la méthode d'amortissement et les montants résiduels font l'objet d'un examen annuel. Un tel examen tient compte de la nature des actifs, de leur utilisation prévue et de l'évolution de la technologie.

L'année de l'acquisition, le taux normal est appliqué à 50 %.

g) *Contributions gouvernementales différées*

Les subventions liées aux biens immobiliers et à l'équipement sont comptabilisées en tant que contributions gouvernementales différées et amorties de la même façon que les actifs connexes. Elles figurent dans l'état de la situation financière en déduisant le montant de la subvention afin d'arriver à la valeur comptable de l'actif.

## ADMINISTRATION PORTUAIRE DE NANAIMO

### NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2012

---

#### 2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

*h) Frais sur les produits bruts*

Afin de maintenir ses lettres patentes en vigueur, l'Administration portuaire doit payer annuellement au ministre des Transports des frais sur ses produits bruts. Ces frais sont calculés au taux de 2 % pour la première tranche de 10 millions de dollars et à des taux variables par la suite.

*i) Avantages sociaux futurs*

L'Administration portuaire a créé des régimes de retraite à prestations déterminées pour ses employés syndiqués et ses non-syndiqués. Les deux régimes sont financés par des contributions de l'Administration portuaire de Nanaimo et par ses participants. Les avantages de retraite sont basés sur la durée de service et les revenus moyens finaux; dans le cas du régime pour employés non syndiqués, ces avantages sont partiellement indexés en fonction de l'inflation après la retraite. Les coûts des régimes sont déterminés par des actuaires selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et les hypothèses les plus probables de la direction. La valeur des actifs des régimes de retraite est établie selon les valeurs de marché à la fin de l'exercice. Le rendement prévu des actifs des régimes est déterminé selon des valeurs liées au marché. Ces valeurs sont établies d'une manière logique et systématique de façon à permettre la constatation des gains et des pertes sur les actifs au cours des périodes futures. Lorsque le gain actuariel net (la perte actuarielle nette) de l'Administration portuaire, moins le gain actuariel (la perte actuarielle) non encore pris(e) en compte dans la valeur liée au marché des actifs des régimes, dépasse 10 % du plus élevé des deux montants suivants : l'obligation au titre des prestations constituées ou la valeur liée au marché des actifs des régimes, un montant égal à cet excédent divisé par la durée résiduelle moyenne d'activité doit être constaté au titre de l'amortissement. La différence entre la charge de retraite et les actifs des régimes est inscrite au bilan à titre de charge reportée ou de passif dans l'état de la situation financière.

Dans sa déclaration en vertu de l'article 19 des normes comptables internationales, l'Administration portuaire a décidé de comptabiliser les gains et pertes actuariels immédiatement dans les autres résultats étendus correspondant à la période dans laquelle ils surviennent.

*j) Constatation des produits*

L'Administration portuaire constate des produits liés à la manutention, aux droits de quai, aux droits d'amarrage et aux tarifs passagers lorsque des services sont rendus et que le recouvrement des sommes est raisonnablement assuré. Les revenus de location sont constatés le mois où le loyer est payé.

*k) Dépréciation des actifs à long terme*

Les actifs à long terme sont les biens immobiliers et l'équipement. Les actifs à long terme destinés à être utilisés sont évalués et amortis de la manière décrite dans les conventions comptables visées.

L'Administration portuaire soumet les actifs à long terme à des tests de dépréciation lorsque des événements ou des circonstances indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. La dépréciation correspond à l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur le montant recouvrable. Ce dernier est soit la valeur d'usage, soit la juste valeur moins les frais de vente, selon le montant le plus élevé. Les actifs à long terme autres que la survaleur qui ont perdu de leur valeur font l'objet d'un examen en vue d'un éventuel recouvrement de la perte de dépréciation à la date des états financiers.

# ADMINISTRATION PORTUAIRE DE NANAIMO

## NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2012

---

### 3. TRÉSORERIE ET PLACEMENTS ÉQUIVALENTS

La trésorerie et les placements équivalents de l'Administration portuaire sont détenus par des banques commerciales et des membres investisseurs. Il s'agit de valeurs à revenu fixe et à revenu garanti, comme l'exigent la *Loi maritime du Canada* et le règlement sur la gestion des administrations portuaires. La trésorerie et les placements à court terme comprennent les éléments suivants :

	2012	2011
	\$	\$
Trésorerie	634,074	1,425,102
Placements à court terme	-	29,410
	<u>634,074</u>	<u>1,454,512</u>

# ADMINISTRATION PORTUAIRE DE NANAIMO

## NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2012

### 4. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

La plus récente évaluation des régimes de pensions pour employés syndiqués et non syndiqués à des fins de financement a été réalisée en date du 1<sup>er</sup> janvier 2012. La prochaine évaluation actuarielle à des fins de financement est prévue pour le 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Les tableaux suivants présentent des données sur le régime de retraite des employés, selon l'année civile.

	Syndiqués	Non syndiqués	Totaux 2012	Totaux 2011
	\$	\$	\$	\$
<b>Obligation au titre des prestations</b>				
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier	1,236,600	3,505,900	4,742,500	4,256,000
Coût des serv. rendus durant l'ex.	58,600	160,300	218,900	151,000
Intérêts débiteurs	64,600	183,400	248,000	242,000
Prestations versées	(116,200)	(85,800)	(202,000)	(121,100)
Cotisations des salariés	33,400	58,000	91,400	48,100
Perte actuarielle	148,200	504,300	662,500	166,500
Solde au 31 décembre	1,425,200	4,326,100	5,751,300	4,742,500
<b>Juste valeur des actifs des régimes</b>				
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier	1,167,700	3,789,500	4,957,200	4,746,800
Rendement réel des actifs des régimes	95,200	304,100	399,300	102,700
Cotisations de l'employeur	114,000	213,500	327,500	180,700
Cotisations des salariés	33,400	58,000	91,400	48,100
Prestations versées	(116,200)	(85,800)	(202,000)	(121,100)
Solde au 31 décembre	1,294,100	4,279,300	5,573,400	4,957,200
Surplus des régimes à la fin de l'ex.	(131,100)	(46,800)	(177,900)	214,700
Actifs des régimes non reconnus (1)	-	-	-	(56,400)
Actif (passif) au titre des prest. au 31 déc.	(131,100)	(46,800)	(177,900)	158,300
(1) Les actifs des régimes non reconnus représentent les surplus des régimes jugés non recouvrables puisque l'Administration portuaire ne peut réduire les cotisations futures afin d'utiliser les surplus. Ces montants ne figurent pas dans l'état de la situation financière.				
<b>Charge de retraite</b>				
Coût des serv. rendus durant l'ex.	58,600	160,300	218,900	151,000
Intérêts sur les prestat. constituées	64,600	183,400	248,000	242,000
Moins rend. prévu des actifs des rég.	(69,600)	(223,900)	(293,500)	(290,400)
Total comptabilisé dans le profit	53,600	119,800	173,400	102,600
<b>Résultats étendus</b>				
Pertes actuarielles	122,600	424,100	546,700	354,200
Effet du plafonnement des actifs	-	(56,400)	(56,400)	(362,400)
Total compt. dans autre résultat étendu	122,600	367,700	490,300	(8,200)

# ADMINISTRATION PORTUAIRE DE NANAIMO

## NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2012

### 4. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

	Syndiqués \$	Non syndiqués \$	Totaux 2012 \$	Totaux 2011 \$
<b>Résultats étendus cumulés</b>				
Solde de la perte actuar. au 1 <sup>er</sup> janvier	205,100	461,900	667,000	312,800
Pertes actuar. compt. durant l'exerc.	122,600	424,100	546,700	354,200
Solde de la perte actuar. au 31 déc.	327,700	886,000	1,213,700	667,000
Solde du plaf. des actifs au 1 <sup>er</sup> janvier	-	56,400	56,400	418,800
Effet du plaf. des actifs pour l'exerc.	-	(56,400)	(56,400)	(362,400)
Solde du plaf. des actifs au 31 déc.	-	-	-	56,400
Total des résultats étendus cumulés au 31 décembre	327,700	886,000	1,213,700	723,400

#### Actifs des régimes par catégorie

Les actifs investis faisant partie du régime de retraite sont les suivants, par catégorie d'actif :

	Syndiqués	Non syndiqués	Totaux 2012	Totaux 2011
Titres de capitaux propres	53 %	53 %	53 %	55 %
Titres de créance	45 %	45 %	44 %	45 %
Autres actifs	2 %	2 %	3 %	0 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %

#### Hypothèses actuarielles

	Régimes de retraite à prestations déterminées			
	2012		2011	
	Syndiqués	Non syndiqués	Syndiqués	Non syndiqués
Taux d'actualisation	5,15 %	5,15 %	5,7 %	5,6 %
Taux de rendement à long terme prévu				
des actifs des régimes (a)	5,8 %	5,8 %	5,6 %	6,1 %
Taux de croissance de la rémunération	3,0 %	3,0 %	3,0 %	3,0 %

#### a) Taux de rendement à long terme prévu des actifs des régimes

L'Administration portuaire doit faire des hypothèses quant au taux de rendement à long terme attendu pour les actifs des régimes, mais rien ne garantit qu'un régime arrivera à générer le taux de rendement espéré. Ce taux est basé sur la juste valeur des actifs des régimes.

## ADMINISTRATION PORTUAIRE DE NANAIMO

### NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2012

---

#### 4. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

##### Cotisations

En 2013, l'Administration portuaire s'attend à cotiser environ 361 000 \$ (employés syndiqués – 90 400 \$; non syndiqués – 270 600\$) à l'ensemble de ses régimes, conformément à la politique de financement normale.

Le tableau suivant résume l'historique des obligations des régimes, les actifs des régimes et les rajustements actuariels correspondant à l'exercice actuel et aux quatre derniers exercices :

	2012	2011	2010	2009	2008
	\$	\$	\$	\$	\$
Valeur act. des oblig. des régimes	5,751,300	4,742,500	4,256,000	3,544,400	3,083,500
Valeur juste des actifs des rég.	5,573,400	4,957,200	4,746,800	4,107,500	3,387,100
Surplus (déficit)	(177,900)	214,700	490,800	563,100	303,600
Pertes actuarielles sur les obligations des régimes	(12,500)	(166,500)	(531,200)		
Gains (pertes) actuariels sur les actifs des régimes	105,800	(187,700)	218,400		

#### 5. FONDS D'AMÉNAGEMENT PORTUAIRE

Le fonds d'aménagement portuaire a été créé par le conseil d'administration afin de financer le renouvellement des immobilisations et la mise en valeur des actifs de l'Administration portuaire. Le conseil d'administration approuve les affectations à la réserve et les virements de la réserve. L'Administration portuaire s'efforce de maintenir un fonds de roulement suffisant et d'assurer le financement de la réserve afin de satisfaire ses besoins d'exploitation et de trésorerie et de pouvoir faire face à des difficultés imprévues ou à des urgences.

Le fonds a été financé adéquatement par des investissements de l'ordre de 2 000 000 \$ (investissements de l'ordre de 2 000 000 \$ en 2011) à la fin de l'exercice.

#### 6. PRÊT HYPOTHÉCAIRE

L'Administration portuaire détient une deuxième hypothèque, garantie par l'immeuble de Stewart Avenue, Nanaimo, C.-B., ainsi qu'un cautionnement personnel. L'hypothèque viendra à échéance le 30 novembre 2013 et porte intérêt au taux préférentiel plus 1 % par année, ce qui représente des paiements mensuels de 1818 \$.

ADMINISTRATION PORTUAIRE DE NANAIMO

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2012

7. BIENS IMMOBILIERS ET ÉQUIPEMENT

	Installations terminales \$	Installations de passage commercial \$	Activités portuaires \$	Propriétés du port \$	Pioneer Waterfront Plaza \$	Terminal pour hydravions \$	Installations pour navires visiteurs \$	Installations administratives \$	Total \$
<b>Valeur brute</b>									
Au 1 <sup>er</sup> janvier 2012	40,723,009	5,816,501	2,254,446	7,348,963	6,999,320	3,587,478	4,833,464	1,443,203	73,006,384
Rajouts	101,087	10,444	483,440	-	35,547	31,037	-	78,301	739,856
Au 31 décembre 2012	40,824,096	5,826,945	2,737,886	7,348,963	7,034,867	3,618,515	4,833,464	1,521,504	73,746,240
<b>Amortissements cumulés</b>									
Au 1 <sup>er</sup> janvier 2012	28,611,377	3,585,674	327,234	3,126,828	2,325,676	2,863,063	2,430,855	1,023,607	44,294,314
Amortissements	872,591	203,883	87,269	141,858	145,508	87,806	161,729	94,947	1,795,591
Au 31 décembre 2012	29,483,968	3,789,557	414,503	3,268,686	2,471,184	2,950,869	2,592,584	1,118,554	46,089,905
Valeur nette au 31 décembre 2012	11,340,128	2,037,388	2,323,383	4,080,277	4,563,683	667,646	2,240,880	402,950	27,656,335



ADMINISTRATION PORTUAIRE DE NANAIMO

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2012

7. BIENS IMMOBILIERS ET ÉQUIPEMENT (suite)

	Installations terminales \$	Installations de passage commercial \$	Activités portuaires \$	Propriétés du port \$	Pioneer Waterfront Plaza \$	Terminal pour hydravions \$	Installations pour navires visiteurs \$	Installations administratives \$	Total \$
<b>Valeur brute</b>									
Au 1 <sup>er</sup> janvier 2011	35,262,677	5,803,459	2,607,289	7,339,108	6,999,320	3,575,402	4,833,464	1,195,947	67,616,666
Rajouts	5,460,332	13,042	546,039	9,855	-	12,076	-	247,256	6,288,600
Cessions	-	-	(898,882)	-	-	-	-	-	(898,882)
Au 31 décembre 2011	40,723,009	5,816,501	2,254,446	7,348,963	6,999,320	3,587,478	4,833,464	1,443,203	73,006,384
<b>Amortissements cumulés</b>									
Au 1 <sup>er</sup> janvier 2011	27,849,787	3,372,129	1,006,005	2,969,247	2,180,168	2,773,915	2,268,763	983,628	43,403,642
Amortissements	761,590	213,545	42,977	157,581	145,508	89,148	162,092	39,979	1,612,420
Cessions	-	-	(721,748)	-	-	-	-	-	(721,748)
Au 31 décembre 2011	28,611,377	3,585,674	327,234	3,126,828	2,325,676	2,863,063	2,430,855	1,023,607	44,294,314
Valeur nette au 31 décembre 2011	12,111,632	2,230,827	1,927,212	4,222,135	4,673,644	724,415	2,402,609	419,596	28,712,070

# ADMINISTRATION PORTUAIRE DE NANAIMO

## NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2012

### 8. VARIATION DES ÉLÉMENTS HORS TRÉSORERIE DU FONDS DE ROULEMENT D'EXPLOITATION

	2012	2011
	\$	\$
Diminution (augmentation) des débiteurs	(845,472)	8,550,691
Diminution (augmentation) des stocks	(6,661)	1,687
(Augmentation) des charges payées d'avance	(54,371)	(85,851)
(Diminution) des créditeurs	(634,738)	(3,658,638)
Augmentation (diminution) des produits reportés	405,529	(96,893)
(Diminution) du prêt à vue payable	-	(1,700,000)
	<u>(1,135,713)</u>	<u>3,010,996</u>

### 9. PASSIFS ÉVENTUELS

Un certain nombre de propriétés de l'Administration portuaire pourraient donner lieu à des passifs liés à la restauration de l'environnement. La nature, l'étendue, l'échéancier et le coût du nettoyage de ces propriétés ne peuvent être déterminés ou ne l'ont pas été, car les obligations liées aux mesures environnementales correctives font habituellement suite à un changement de vocation ou à la vente des propriétés. L'Administration portuaire comptabilise par régularisation les coûts rattachés à ces obligations lorsqu'ils sont susceptibles d'être engagés et qu'ils peuvent faire l'objet d'estimations raisonnables.

### 10. INSTRUMENTS FINANCIERS

#### JUSTE VALEUR

La juste valeur des instruments financiers et leurs valeurs comptables sont présentées dans le tableau suivant :

	2012		2011	
	Valeur comptable \$	Juste valeur \$	Valeur comptable \$	Juste valeur \$
<b>Actifs financiers</b>				
Actifs financiers constatés à leur juste valeur par le biais du compte de résultats				
Trésorerie et placements équivalents	2,634,074	2,634,074	3,454,512	3,454,512
Détenus jusqu'à leur échéance				
Placements	125,267	125,267	93,436	93,436
Prêt hypothécaire	140,927	140,927	156,758	156,758
Prêts et créances				
Débiteurs	2,916,479	2,916,479	2,071,007	2,071,007
<b>Autres passifs financiers</b>				
Créditeurs et charges à payer	1,147,333	1,147,333	1,782,071	1,782,071

## ADMINISTRATION PORTUAIRE DE NANAIMO

### NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2012

---

#### 10. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Une hiérarchie de la juste valeur est utilisée pour classer, par catégorie, les évaluations de la juste valeur. Selon cette hiérarchie, l'évaluation est basée sur les cours du marché d'actifs identiques (niveau 1), sur des modèles internes fondés sur des données du marché observables pour des actifs ou passifs similaires (niveau 2) ou sur des modèles internes ne comportant pas de données du marché observables (niveau 3).

Le niveau 1 a été utilisé lors de l'évaluation de la trésorerie et de ses équivalents et des instruments puisque dans chaque cas un cours du marché était disponible. La juste valeur des débiteurs, des créditeurs et des charges à payer est considérée comme étant égale à leur coût en raison de leur nature à court terme. La juste valeur du prêt hypothécaire est considérée comme étant égale au coût après amortissement.

##### ACTIFS FINANCIERS

##### ACTIFS FINANCIERS CONSTATÉS À LEUR JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS DU COMPTE DE RÉSULTATS

###### a) Trésorerie et placements équivalents

La trésorerie et les placements équivalents sont comptabilisés à leur juste valeur, laquelle correspond approximativement à leur valeur comptable initiale en raison de leur nature à court terme.

##### DÉTENUS JUSQU'À LEUR ÉCHÉANCE

###### a) Placements

Les placements sont comptabilisés au coût après amortissement. La juste valeur est établie en fonction des cours publiés sur un marché actif.

###### b) Prêt hypothécaire

Le prêt hypothécaire est comptabilisé au coût après amortissement. La juste valeur est estimée au moyen de l'analyse des flux de trésorerie actualisés. La direction fonde son estimation des flux de trésorerie futurs les plus probables sur son calcul des flux de trésorerie futurs possibles.

##### PRÊTS ET CRÉANCES

###### a) Débiteurs

Les débiteurs sont comptabilisés à la juste valeur, laquelle correspond approximativement à leur valeur comptable initiale en raison de leur nature à court terme.

##### AUTRES PASSIFS FINANCIERS

###### a) Créditeurs et charges à payer

Les créditeurs et charges à payer sont comptabilisés à la juste valeur, laquelle correspond approximativement à leur valeur comptable initiale en raison de leur nature à court terme.

## ADMINISTRATION PORTUAIRE DE NANAIMO

### NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2012

---

#### 10. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

##### POLITIQUES RELATIVES À LA GESTION DES RISQUES

L'Administration portuaire, par le biais de ses instruments financiers, est exposée à une gamme de risques financiers : risque de crédit, risque d'illiquidité et risque du marché (dont le risque de change, le risque de taux d'intérêt et les autres risques de prix). L'analyse suivante permet d'évaluer la nature et la portée des risques à la fin de la période visée par les états financiers.

a) *Risque de crédit*

Le risque de crédit est le potentiel de perte financière si une des parties d'une transaction manque à ses obligations. Les instruments financiers susceptibles d'exposer l'Administration portuaire à des concentrations de risque de crédit sont les débiteurs, les placements et le prêt hypothécaire. Il existe un risque de crédit parce que les débiteurs ne sont pas garantis, les placements sont constitués de titres de créance non garantis et le prêt hypothécaire est garanti par une deuxième hypothèque. L'Administration portuaire estime que les risques associés au recouvrement de ces sommes sont minimes pour les raisons suivantes : les débiteurs sont liés à une clientèle très diversifiée, les placements ont été faits auprès de grandes sociétés bien établies ainsi que des gouvernements fédéral et provinciaux, et la sûreté du prêt hypothécaire est largement suffisante. L'Administration portuaire gère son risque de crédit en évaluant périodiquement le crédit de ses clients et établit des provisions pour les débiteurs potentiellement irrécouvrables, évalue les notations des prêteurs avant d'acheter des placements et les surveille régulièrement, et examine périodiquement la valeur du bien donné en garantie du prêt hypothécaire.

b) *Risque de taux d'intérêt*

Le risque de taux d'intérêt désigne le risque que la juste valeur ou les futurs flux de trésorerie d'un instrument financier fluctuent en raison de changements dans les taux d'intérêt du marché. Les variations des taux d'intérêt peuvent aussi avoir une incidence sur les flux de trésorerie associés à certains actifs et passifs financiers (risque de flux de trésorerie), ainsi que sur la juste valeur des autres actifs et passifs financiers (risque de marché). Les actifs et les passifs financiers de l'Administration portuaire ne l'exposent pas à un risque de taux d'intérêt important.

c) *Risque de change*

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les futurs flux de trésorerie d'un instrument financier fluctuent en raison de changements dans le cours de devises étrangères. Le risque de change auquel l'Administration portuaire est exposée n'est pas important.

d) *Autres risques de prix*

Les autres risques de prix sont le risque que la juste valeur ou les futurs flux de trésorerie d'un instrument financier fluctuent en raison de changements dans les valeurs marchandes autres que ceux découlant du risque de taux ou du risque de change, que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. L'Administration portuaire conclut des opérations visant l'achat de titres de créance dont les prix de marché fluctuent. L'autre risque de prix est géré en détenant les placements jusqu'à leur échéance et en obtenant du Gouvernement du Canada ou de la Province de la Colombie-Britannique des garanties sur les placements.

## ADMINISTRATION PORTUAIRE DE NANAIMO

### NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2012

---

#### 10. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

##### e) *Risque d'illiquidité*

Le risque d'illiquidité désigne le risque que l'Administration portuaire éprouve des difficultés à remplir les obligations associées à ses passifs financiers. L'Administration portuaire conclut des opérations visant l'achat de produits et services à crédit et doit financer ses obligations au titre des prestations constituées pour lesquelles des remboursements sont exigés à diverses dates d'échéance. Pour évaluer le risque d'illiquidité, les flux de trésorerie nets futurs de l'Administration portuaire sont examinés afin de repérer la possibilité de flux de trésorerie nets négatifs. L'Administration portuaire gère le risque d'illiquidité liée aux créanciers et à ses obligations au titre des prestations constituées en conservant un niveau important de liquidités et en investissant dans des placements liquides.

#### DÉPRÉCIATION DES ACTIFS FINANCIERS

À chaque date de clôture, l'Administration portuaire doit évaluer et comptabiliser toute dépréciation durable de ses actifs financiers, autres que ceux qui sont classés comme étant détenus à des fins de transaction. Par conséquent, l'Administration portuaire a comparé la valeur comptable de chacun de ces actifs financiers à leur juste valeur au 31 décembre 2012. Aucune provision pour moins-valeur des placements n'a été comptabilisée au cours de l'exercice, car la juste valeur de tous les actifs financiers soumis à un test de dépréciation dépassait leur valeur comptable.

#### DÉBITEURS

L'Administration portuaire comptabilise initialement une provision pour dépréciation qui est radiée lorsque tous les efforts raisonnables de recouvrement ont été déployés en vain. À la fin de l'exercice, on a comptabilisé une provision pour les créances douteuses s'élevant à 20 000 \$ (2011 – 20 000 \$).

Les pertes de valeur sont déterminées en examinant l'historique de paiement et la situation financière des créanciers, ainsi que les modalités contractuelles de chaque créance.

#### 11. GESTION DU CAPITAL

En ce qui concerne la gestion du capital, les objectifs de l'Administration portuaire sont de protéger la continuité de son exploitation et de maintenir une capacité et une flexibilité adéquates en matière de capital à l'appui de son orientation stratégique. L'Administration portuaire n'est assujettie à aucune exigence externe relativement à son capital. L'Administration portuaire définit le capital comme l'avoir et la dette, moins la trésorerie et ses équivalents. L'Administration portuaire gère sa structure financière et y apporte des ajustements en fonction des changements touchant les conditions économiques et les éléments de risque des actifs sous-jacents.

	2012	2011
	\$	\$
Trésorerie et placements équivalents	2,634,074	3,454,512
Placements	125,267	93,436
Exigences totales en capital :		
Créditeurs et charges à payer	(1,147,333)	(1,782,071)
Dépenses engagées pour les biens immobiliers et l'équipement, moins le financement	-	(526,186)
Excédent net	1,612,008	1,239,691

La direction a estimé qu'elle n'a aucun engagement pour les placements en biens immobiliers et en équipement au cours du prochain exercice.

## ADMINISTRATION PORTUAIRE DE NANAIMO

### NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2012

---

#### 12. RÉMUNÉRATION

Selon le paragraphe 37(3) de la *Loi maritime du Canada*, l'Administration portuaire est tenue de mentionner, dans ses états financiers annuels, la rémunération versée aux administrateurs et au président et chef de la direction. Elle s'établit comme suit pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012 :

Nom	Titre	Salaire/ Honoraires \$	Avantages sociaux et indemnités \$	Total \$
R. Bennie	Président du conseil	21,000	2,400	23,400
R. Fraser	Administrateur	7,000	1,200	8,200
M. Hunter	Administrateur	14,000	2,400	16,400
R. Johnston	Administrateur	14,000	2,400	16,400
J. Manhas	Administrateur	14,000	2,400	16,400
R. Ringma	Administrateur	14,000	2,400	16,400
C. Trombley	Administrateur	14,000	2,400	16,400
M. Unger	Administrateur	7,000	1,200	8,200
B. Dumas	Président et chef de la dir.	193,933	3,416	197,349
		<u>298,933</u>	<u>20,216</u>	<u>319,149</u>

#### 13. APPROBATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers de l'Administration portuaire de Nanaimo pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012 ont été approuvés – et leur publication autorisée – par le conseil d'administration le 23 mai 2013.